

SUÈDE

Date des élections: 16 septembre 1979

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du *Riksdag* à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de la Suède, le *Riksdag*, comprend 349 membres élus pour 3 ans.

Système électoral

Est électeur tout citoyen suédois âgé de 18 ans révolus et qui n'est pas sous tutelle. Les citoyens vivant à l'étranger sont également électeurs pourvu qu'ils aient résidé à un moment donné en Suède et qu'ils aient présenté une demande en vue d'être inscrits sur une liste électorale spéciale.

Les listes électorales sont établies au niveau du district et font l'objet de révisions annuelles. Le vote n'est pas obligatoire. Le vote par correspondance est autorisé.

Est éligible au *Riksdag* toute personne habilitée à voter. Le mandat parlementaire n'est en général pas incompatible avec une autre fonction publique ou privée. Les Ministres (de même que le Président du *Riksdag*) ne peuvent pas exercer leurs fonctions de parlementaires mais ils peuvent néanmoins conserver leur siège qui est occupé par un suppléant tant qu'ils font partie du Gouvernement; ils peuvent reprendre leurs fonctions de parlementaires dès qu'ils quittent le Gouvernement. Les membres suppléants remplacent aussi les membres titulaires qui obtiennent un congé d'au moins un mois.

Des 349 membres du *Riksdag*, 310 sont élus dans 28 circonscriptions au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges selon la méthode St. Laguë (diviseurs 1, 4, puis 3, 5, 7, etc.). Pour être admis à la répartition des sièges, un parti doit avoir recueilli au moins 4% des suffrages exprimés dans le pays ou au moins 12% des suffrages exprimés dans la circonscription.

Les 39 sièges restants (ou sièges «compensatoires») sont attribués aux partis d'après le nombre total des suffrages exprimés dans le pays et répartis entre les diverses circonscriptions; sont exclus de cette répartition les partis n'ayant remporté de sièges que par le jeu de la règle des 12%.

Les sièges qui deviennent vacants au *Riksdag* en cours de législature sont pourvus par des suppléants choisis en même temps que les titulaires.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

De même qu'aux élections de 1973 et de 1976, le bloc socialiste : sociaux démocrates et communistes et le bloc du Centre droit: centre, modérés et libéraux se sont à nouveau opposés. Les principaux thèmes de la campagne ont été les résultats — positifs ou négatifs — de l'activité gouvernementale dans le domaine économique et la réforme de la fiscalité. Les sociaux démocrates, dans l'attente des décisions d'un congrès du Parti, prévu pour 1981, n'ont pas mis l'accent sur leur programme de développement du socialisme en Suède. Pour ce qui est du rôle des réacteurs nucléaires dans l'approvisionnement futur du pays en énergie, les principaux partis s'étaient mis d'accord antérieurement pour que la question fût soumise à un référendum prévu pour le mois de mars 1980.

Le jour du scrutin, le bloc du centre-droit a conservé la majorité des sièges avec la marge la plus faible possible: 175 sièges contre 174 pour le bloc socialiste. Parmi les non-socialistes, on constate un mouvement important vers la droite: le Parti des modérés (conservateurs) a obtenu des gains considérables et les pertes subies par le Parti du centre ont été plus grandes encore. Après les élections, le Gouvernement minoritaire libéral a démissionné et un Gouvernement de coalition a été formé, avec comme Premier Ministre, M. Fälldin, chef du Parti du centre, qui est ainsi revenu au pouvoir après sa démission de l'année précédente. Le nouveau Gouvernement était composé de huit modérés, de sept représentants du centre et de cinq libéraux ; les chiffres correspondants étaient respectivement six, huit et cinq dans le Gouvernement de coalition de 1976-1978.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges au Riksdag

Nombre d'électeurs inscrits	6 040 461
Votants	5 480 126 (90,72%)
Bulletins blancs ou nuls.	31488
Suffrages valablement exprimés.	5 448 638

Formation politique	Suffrages obtenus		Nombre de sièges
Parti social-démocrate	2 356 234	43,2	154 (+ 2)
Parti des modérés (conservateurs).	1 108 406	20,3	73 (+18)
Parti du centre.	984 589	18,1	64 (-22)
Parti libéral	577 063	10,6	3 8 (-1)
Parti communiste.	305 420	5,6	20 (+ 3)
Union démocrate chrétienne.	75 993	14	-
Divers.	40 933	0,8	-

 349

2. Répartition des parlementaires par catégories professionnelles

Fonctionnaires			
Cadres de services publics	47		
Employés.	36	r	m
Enseignants.	28	J	
Représentants d'associations d'intérêt public			
Organisations politiques	49	i	
Organisations syndicales	17		
Groupements d'intérêts	17	•	86
Représentants de l'Eglise libre.	3	J	
Employeurs et directeurs de sociétés			
Agriculture et pêche	40	1	
Industrie	11		
Commerce et transport	6	•	58
Divers	1		
Personnel administratif			
Industrie	16	'	
Commerce et transport	11		47
Presse	20		
Ouvriers			30
Divers			17
			<hr/>
			349

3. Répartition des parlementaires suivant le sexe

Hommes.	257
Femmes.	92
	<hr/>
	349

4. Répartition des parlementaires par classes d'âge

Moins de 30 ans.	4
30-39 ans.	39
40-49 ».	109
50-59 ».	134
60-69 ».	62
70 ou plus.	1
	<hr/>
	349

Moyenne d'âge des parlementaires : 51 ans